

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

7 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 7 décembre 2020 à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absent :

Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4

Les membres présents par conférence téléphonique forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente à la conférence téléphonique.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 2, 3 et 23 novembre 2020;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture Jasmin et Régis Imbeault pour travaux ponceau route de Grosses-Roches pour une somme de 2 454.51 \$;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture Tétra Tech pour préparation de dossier travaux rue St-Jean et du Rosaire pour une somme de 1 588.10 \$;
 - 4.4 Autorisation de paiement factures de la Fédération Québécoise des municipalités (service de génie) 875.28 \$ rédaction devis rues Mgr Ross et St-Jean, 136.77 \$ surveillance bureau projet rue Mgr Ross, 246.05 finaliser plans, 246.18 \$ gestion projet mur prise d'eau.

5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus et déclaration des dons et autres avantages;
6. Adoption du calendrier des séances régulières du Conseil pour l'année 2021;
7. Déneigement des bornes-fontaines, stationnement de la centrale, borne sèche, site des bassins;
8. Adoption du règlement numéro 347 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;
9. Adoption du règlement numéro 348 modifiant le règlement de construction numéro 309 afin de retirer certaines dispositions relatives aux protections contre les dégâts d'eau;
10. Adoption du règlement numéro 349 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin d'encadrer l'installation de serres temporaires, de modifier la marge de recul avant applicable à la Zone 5-C et de permettre un empiètement dans la marge de recul avant pour la gestion des eaux pluviales.
11. Adoption du règlement numéro 350 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuelle;
12. Suivi du dossier pour l'agrandissement du garage municipal et mandat à la Firme Tétra Tech pour l'ingénierie;
13. Résolution autorisant la mise à jour du rôle d'évaluation ;
14. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes ;
15. Motion de remerciements à l'égard de M. Henri Marquis et Mme Émilie Gagné pour avoir permis à la population de bénéficier d'un magasin général durant les 42 dernières années, un service qui fût fort apprécié de tous ;
16. Motion de félicitations *aux nouveaux propriétaires* Mme Natacha Roberge et M. Pierre Lafontaine pour l'acquisition du magasin général.
17. VARIA

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

Période de questions

Ajournement de l'assemblée au 16 décembre 2020 à 19 h 30 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021 et l'avis de motion du règlement numéro 351 sur la tarification 2021.

2020-12-173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2020-12-174 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-12-175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 3 novembre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 3 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-12-176 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 novembre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 novembre 2020.

ADOPTÉE

**2020-12-177 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE DU 3 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 3 novembre au 7 décembre 2020, pour un montant de 58 431.39 \$ numérotés consécutivement de 3597 à 3611 pour les chèques de payes et de 5649 à 5691 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2020-12-178 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – JASMIN ET RÉGIS
IMBEAULT– RÉPARATION PONCEAU – FACTURE # 5684**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Jasmin et Régis Imbeault facture # 5684 – 2 454.51 \$
Travaux ponceau Route de Grosses-Roches

ADOPTÉE

**2020-12-179 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – TÉTRA TECH –
PRÉPARATION DE DOSSIER RÉFECTION DES RUES ST-JEAN
ET DU ROSAIRE – FACTURE # 560683724**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Tétra Tech facture # 60683724 – 1 555.10 \$
Réfection des rues St-Jean et du Rosaire Coordination technique
démarrage du mandat, visite des lieux, concept préliminaire, estimation
coûts, assistance technique

ADOPTÉE

**2020-12-180 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – GESTION DE PROJET –
FACTURES # 2133-2135-2134-2136**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 2136 – 875.28 \$
Rédaction devis pavage rues Mgr Ross et St-Jean
- Fédération Québécoise des Municipalités # 2134 – 136.77 \$

Surveillance bureau pour finaliser projet de réparations conduites rue Mgr Ross

- Fédération Québécoise des Municipalités # 2133 – 246.18 \$
Gestion de projet réparation mur prise d'eau potable
- Fédération Québécoise des Municipalités # 2135 – 246.05 \$
Préparation de plans projet réparation mur prise d'eau

Ces factures seront remboursées avec une partie de l'aide financière de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Tel que requis à l'article 360.0 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Mairesse : Victoire Marin
Conseiller poste # 1 : Dominique Ouellet
Conseiller au poste # 2 : Sylvain Tremblay
Conseillère au poste # 3 : Sonia Bérubé
Conseiller au poste # 4 : Serge Leblanc
Conseillère au poste # 5 : Nicole Côté
Conseiller au poste # 6 : Carol Fournier

Registre public déclaration des élus

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du **registre public des déclarations faites par un membre du conseil** en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil : qui a reçu un don, une **marque d'hospitalité** ou tout **autre avantage** :

- Qui n'est pas de nature purement privée
- ou**
- qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique (voir l'alinéa ci-après)
- et**
- qui **excède la valeur fixée** par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (art. 6 al. 4 Loi sur l'éthique). Le Code d'éthique ne peut fixer un montant supérieur à 200 \$.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il **peut**

influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou **risque de compromettre son intégrité** (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

Registre public

Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

Règlement no 332 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus

Année 2020	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Date de la déclaration				

Aucune déclaration reçue

2020-12-181 ÉTABLISSANT LE CALENDRIER 2021 DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront le **lundi** à la salle du Club des 50 ans et Plus, au **159, rue Mgr Ross** à Grosses-Roches et qui débuteront à **19 h 30** :

• 11 janvier	• 1 ^{er} février
• 1 ^{er} mars	• 12 avril
• 3 mai	• 7 juin
• 5 juillet	• 16 août
• 13 septembre	• 4 octobre
• 15 novembre	• 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2020-12-182 DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DES BASSINS ET DE LA CLÔTURE - STATIONNEMENT STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER – BORNE SÈCHE À L'EST DU VILLAGE – STATIONNEMENT DES RÉSERVOIRS SUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES - BORNES-FONTAINES DANS LE VILLAGE - HIVER 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate Service de déneigement Denis Veilleux pour le déneigement du terrain des bassins et la clôture, le stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer, l'entrée de la borne sèche à l'est du village, le stationnement des réservoirs d'eau potable et les bornes-fontaines pour l'hiver 2020-2021.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Bornes-fontaines dans le village : à l'heure 65 \$/heure
Borne sèche à l'est du village : 375 \$
Stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer : 225 \$
Terrain des bassins et clôture : 325 \$
Stationnement des réservoirs sur la route de Grosses-Roches : 325 \$

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 347 (REPORTÉE)

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348 (REPORTÉE)

2020-12-183 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET
APPUYÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 349 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin d'encadrer l'installation de serres temporaires sur le territoire, de diminuer la marge de recul avant applicable dans la zone 5-C et de permettre un empiètement dans la marge avant pour la gestion des eaux pluviales et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2020-12-184 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
APPUYÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 350 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuelle afin de modifier le seuil d'appels d'offres tel que décrété par les Affaires municipales et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2020-12-185 MANDAT À LA FIRME TÉTRA TECH – ÉTUDE D'AVANT
PROJET AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU BUREAU
MUNICIPAL – SERVICE D'INGÉNIERIE**

Considérant que la municipalité fait des démarches pour relocaliser le bureau municipal à côté du garage municipal;

Considérant qu'un mandat a été donné à la Firme Groupe Architecture MB Inc. pour la réalisation d'un avant-projet avec plans et estimation préliminaire en architecture;

Considérant que nous sommes rendus à l'ingénierie de l'agrandissement;

Considérant que la Firme Tétra Tech a déposé une offre de service;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal mandate la Firme Tétra Tech pour les honoraires estimés à 6 485 \$ plus les taxes applicables pour les services suivants, à savoir :

Description des activités	Honoraires
Coordination technique, relevés et collecte de données	1 690 \$
Étude et estimation des coûts de travaux structure	1 860 \$
Étude et estimation des coûts de travaux en mécanique et électricité	2 340 \$
Rencontre de présentation par visioconférence	395 \$
Dépenses	200 \$
Total – Honoraires (excluant les taxes)	6 485 \$

QUE le montant requis aux fins de la présente dépense soit financé à même le surplus accumulé non affecté.

QUE si le projet reçoit l'aide financière souhaité, cette dépense pourra être mise dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

ADOPTÉE

2020-12-186 ÉVALUATION FONCIÈRE – ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2022-2023-2024

Considérant que le fait de procéder à l'équilibration du rôle entraînera, en toute probabilité, un redressement des valeurs au rôle et favorisera le maintien de l'équité fiscale générale;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le Conseil municipal, confirme à la MRC de La Matanie et à la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., de procéder à une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024 et autorise les dépenses associées à la démarche.

ADOPTÉE

2020-12-187 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021.

ADOPTÉE

2020-12-188 MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ÉGARD DE MONSIEUR HENRI MARQUIS ET MADAME ÉMILIA GAGNÉ POUR AVOIR TENU LE MAGASIN GÉNÉRAL DURANT LES 42 DERNIÈRES ANNÉES

Considérant que Monsieur Henri Marquis et Madame Émilie Gagné ont permis durant les 42 dernières années aux citoyens et citoyennes de Grosses-Roches de bénéficier d'un service de proximité très important pour notre milieu;

Considérant que leurs dévouements fussent très appréciés de tous ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que LE Conseil municipal de Grosses-Roches adopte une motion de remerciements à l'endroit de Monsieur Henri Marquis et Madame Émilie Gagné pour avoir permis à la population durant ces nombreuses années de bénéficier de ce service tous les jours et leur souhaite une bonne et belle retraite bien méritée.

ADOPTÉE

2020-12-189 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE MONSIEUR PIERRE LAFONTAINE ET MADAME NATACHA ROBERGE POUR L'ACQUISITION DU MAGASIN GÉNÉRAL

Considérant que Monsieur Pierre Lafontaine et Madame Natacha Roberge ont fait l'acquisition du magasin général;

Considérant que le Conseil municipal apprécie grandement que ce service de proximité puisse continuer dans notre village;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte une motion de félicitations à l'endroit de Monsieur Pierre Lafontaine et Madame Natacha Roberge pour avoir fait l'acquisition du magasin général et leur souhaite beaucoup de succès dans leur nouveau projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS : Début : 19h50 Fin : 19h55

Questions soulevées :

Propreté des terrains dans le village.

Limite de vitesse sur la 132.

Limite de vitesse dans le village.

2020-12-190 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY
ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner la séance au mercredi le 16 décembre à 19 h 30, il est 19h56.

ADOPTÉE

Sujets à discuter lors de l'ajournement :

Adoption des prévisions budgétaires 2021

Programme triennal des immobilisations

Avis de motion et présentation du règlement numéro 351 sur la tarification 2021.

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 7 décembre 2020, tenue à la salle du conseil au 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Victoire Marin, mairesse

Date